

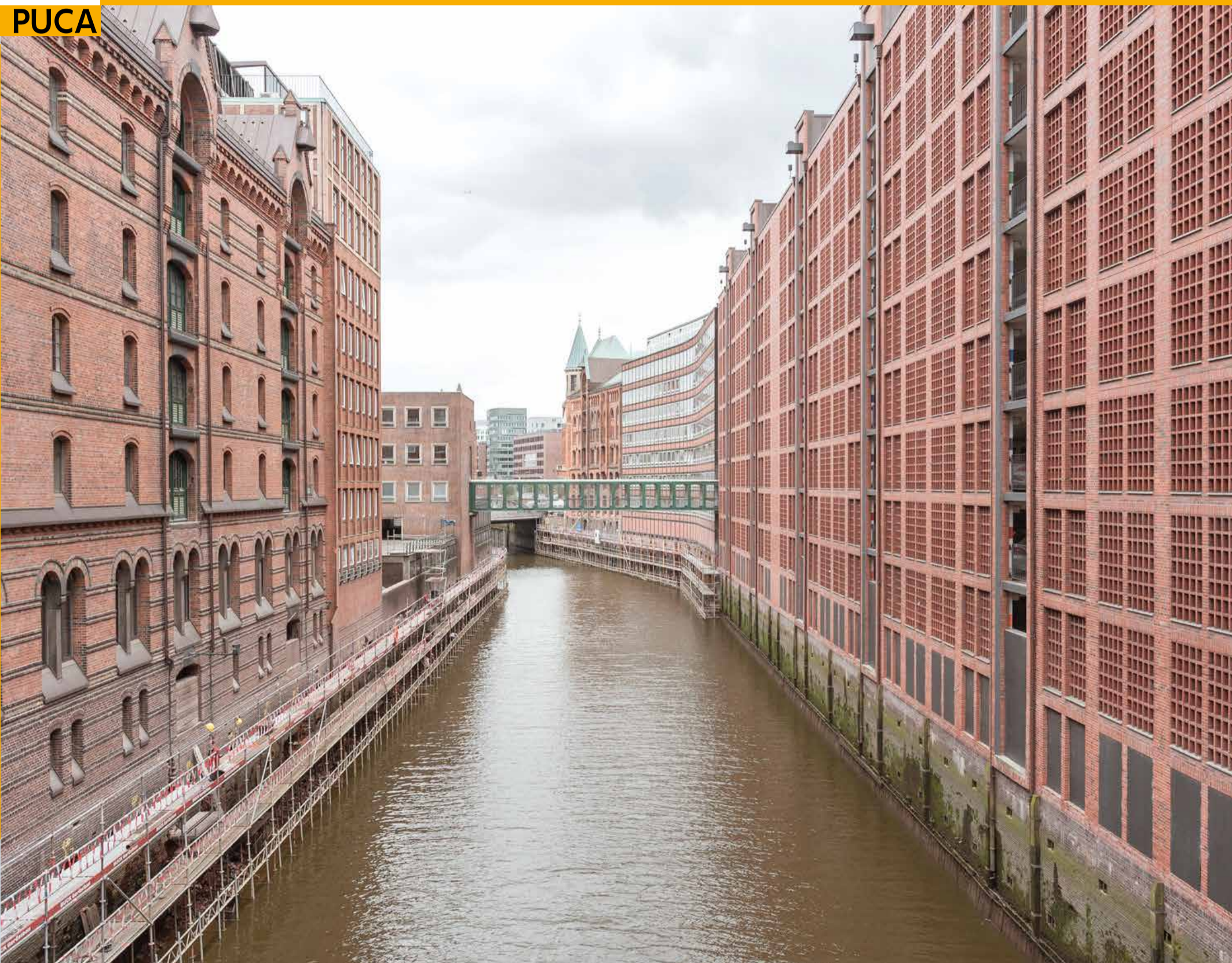
Premier plan

Le journal d'informations du PUCA plan | urbanisme | construction | architecture

N° 32 JANVIER-JUIN 2015

AGENDA Janvier-juin 2015 **BRÈVES** Programme de recherche « Vers des politiques publiques de densification et d'intensification douces ? Intérêts, limites et opportunités » – Colloque Mix and the city – 10^e édition du Prix de thèse sur la ville – Europan 13 – Colloque Temporalités et développement durable – Programme de recherche-action « Hors champ de la production urbaine » – Cycle de six séminaires « Quelles gouvernances locales de la transition énergétique ? » **ENTRETIEN** Marie-Caroline Bonnet-Galzy, commissaire générale à l'égalité des territoires **LIBRAIRIE** Zoom sur « Villes inondables » – Les publications du PUCA et chez les éditeurs **DOSSIERS** Métropoles, entre fiction et réalités – Mixité fonctionnelle *versus* zoning : nouveaux enjeux ?

PUCA



Hambourg, Hafentown © Giovanni Hämmelin

Éditorial

Claude Dilain nous a quittés mardi 3 mars au matin. Je reprends à mon compte le propos de son successeur à la mairie de Clichy-sous-Bois, Olivier Klein : « il avait encore des choses à dire ».

Il était président à la fois de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH) et du comité des parties prenantes du PUCA, ainsi que de la Plate-forme de recherche sur l'énergie dans le bâtiment (PREBAT). Il avait remplacé dans ces trois rôles Dominique Braye avec lequel il entretenait des relations d'estime et de respect mutuel, malgré une couleur

politique différente. Fils d'ouvrier, né et élevé dans le quartier Bel-Air de Saint-Denis, il était devenu pédiatre et avait installé en 1978 son cabinet à Clichy-sous-Bois dont il était devenu maire en 1995, puis sénateur de Seine-Saint-Denis à partir de 2011.

Avec toujours une grande humanité, une parfaite courtoisie et un sens de l'écoute, il a su comme président du PUCA nous rappeler les réalités de territoires dont le développement durable passe d'abord par la question sociale. Il était là en parfaite continuité avec Dominique Braye. Nous avons engagé sous son impulsion des projets nouveaux comme la création d'un club

élus-chercheurs, car il estimait que les élus sont en attente d'échanges avec la recherche pour alimenter leur action et qu'ils n'ont pas de lieu pour ce faire.

Samedi 7 mars, Edmond Malinvaud est décédé à l'âge de 91 ans. Il avait été mon premier directeur général à l'INSEE et sa droiture et son sens de l'intérêt général m'ont profondément marqué. Économiste de renom international, il n'a jamais cessé de publier des articles tant en micro-économie, en macro-économie ou en économétrie. C'était à la fois un théoricien fécond et un praticien cherchant à contribuer par ses conseils à améliorer la situation économique du pays. Avec une grande

humilité, il considérait que les difficultés économiques françaises sanctionnaient son incapacité à avoir suscité les bonnes décisions. Seules ses responsabilités à la tête de l'INSEE trouvaient grâce à ses yeux : il a été à la fois rigoureux avec lui-même et les autres, et humain avec une attention à l'autre masquée par une grande pudeur. Nous poursuivons nos missions en puisant dans leurs enseignements les ressorts d'une plus grande efficacité au service de toutes nos parties prenantes, dont vous, lecteur de Premier Plan.

Emmanuel RAOUL
Secrétaire permanent du PUCA

Brèves



Hambourg, Hafencity

Agenda

9 FÉVRIER 2015

Grande Arche de La Défense
Cycle PUCA/CEREMA/ADEME
« Quelles gouvernances locales de la transition énergétique ? »
Séminaire Collectivités locales : quels leviers pour la distribution et la production locale d'énergie ?
anastasia.touati@developpement-durable.gouv.fr

19 FÉVRIER 2015

Prix de thèse sur la ville 2015
PUCA/APERAU – 10^e édition
Lancement : 19 février 2015
Clôture des inscriptions : 17 avril 2015
patrice.aubertel@developpement-durable.gouv.fr

24 MARS 2015

IAU IdF, Paris
Séminaire/Colloque
« Mix and the city »
Mixité fonctionnelle versus zoning, nouvelles lectures d'une controverse urbaine
francois.menard@developpement-durable.gouv.fr

26 ET 27 MARS 2015

Vienne (Autriche)
Second séminaire POPSU Europe
« Ilots de chaleur urbains, stratégies d'adaptations des villes face aux changements climatiques »
virginie.bathellier@developpement-durable.gouv.fr

13 AVRIL 2015

Grande Arche de La Défense
Séminaire PUCA/Maison des sciences de l'homme : la maîtrise de la croissance urbaine : outils, comportements des acteurs, impacts environnementaux
lionel.martins@developpement-durable.gouv.fr

13 MAI 2015

Grande Arche de la Défense
17h-19h
5 à 7 du Club Ville
Aménagement – Conférence-débat « Une maîtrise d'ouvrage de tolérance sociale à Berlin »
www.club-ville-aménagement.org

1^{ER}-5 JUIN 2015

Rennes - Institut d'Aménagement et d'Urbanisme
Rencontres internationales en urbanisme – APERAU
« La fabrique de la ville »
Thème : « les modes de faire et de penser la ville »
www.aperau.org

DATE À PRÉCISER

Grande Arche de la Défense
Cycle « Atelier Ville intelligente »
Interstices et terminaisons : la condition locale dans la ville intelligente
francois.menard@developpement-durable.gouv.fr

Pour en savoir plus :

benedicte.bercovici@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 01 40 81 73 09
Site internet du PUCA
http://rp.urbanisme.equipement.gouv.fr/puca

APPEL D'OFFRE

Programme de recherche « Vers des politiques publiques de densification et d'intensification douces ? Intérêts, limites et opportunités »

Dans le cadre de son appel d'offre de recherche international, le PUCA a reçu une vingtaine de réponses d'équipes aux profils variés. Le jury du 15 décembre 2013 a sélectionné les projets des cinq équipes suivantes :

- Laboratoire CRESSON, ENSA Grenoble, Universitat Autònoma de Barcelona, ENSA Lyon : « D'une densification subie à une densification collaborative ? Vécus comparés de la densification douce en Allemagne, Espagne et France »,
- Laboratoire TRIANGLE, Institut d'Urbanisme de Lyon, Université Lumière Lyon 2 : « La densification des périphéries urbaines par les

activités économiques : processus en marche ou piste nouvelle à explorer pour l'urbanisme ? »,

- Université de Liège, Université de Sheffield : « Les expériences anglaises en matière de densification douce : quel apport pour l'élaboration d'une politique publique construite ? »,
- Laboratoire LEESU, Université Paris Est : « Les acteurs publics face aux phénomènes de densification spontanée : une comparaison franco-italienne »,
- CSTB, Logiville : « Les filières de la densification douce : Comment promouvoir une densification organisée et abordable ? »



Les travaux ont commencé dès juin 2014. Un premier séminaire d'avancement du programme s'est tenu le 14 janvier 2015 et a permis de créer des synergies entre les différentes équipes.

Pour plus d'informations :
Anastasia Touati
anastasia.touati@developpement-durable.gouv.fr

COLLOQUE

Colloque Mix and the city PUCA avec l'appui de l'IAU Ile-de-France



Le PUCA organise le 24 mars un colloque de restitution des travaux de recherche menés par quatre équipes françaises et une équipe italienne sur la problématique de la « Mixité fonctionnelle » dans les projets urbains. De l'échelle métropolitaine à celle des quartiers ANRU, de Grenoble à Copenhague en passant par Milan, Hambourg et le grand Paris, ce sont les nouveaux enjeux de la controverse mixité versus zoning qui seront examinés. En marge de cette rencontre et dans le même espace mis à disposition par l'IAU Ile-de-France sera présentée jusqu'au 24 avril une exposition des photographies de Giovanni Hämmänen, contrepoint au travail de l'équipe du Politecnico de Milan sur les sites de son investigation.

Pour plus d'informations :
François Ménard
francois.menard@developpement-durable.gouv.fr

SÉMINAIRE

Cycle de six séminaires « Quelles gouvernances locales de la transition énergétique ? »

Le PUCA a lancé, en partenariat avec différents organismes (ADEME, CEREMA, LATTIS, ETD), un cycle de 6 séminaires destinés à réunir chercheurs, membres des administrations, acteurs locaux (élus, services techniques), associations, professionnels, pour échanger sur les questions de gouvernance locale de la transition énergétique. Organisés

en 2014 et en 2015, les séminaires contribuent à la réflexion sur les approches territoriales et urbaines des politiques énergétiques, et ce à différentes échelles, le niveau territorial étant aujourd'hui le parent pauvre de ces politiques énergétiques. La question de la gouvernance locale est au centre de chaque séminaire : Comment les acteurs des différents

compte du temps court qui a été privilégiée. Temps court lié aux tensions fortes constatées quant à la situation du logement en France : appauvrissement de la demande et renchérissement excessif de l'offre en particulier. À ce titre, les intervenants ont manifesté leur accord unanime pour reconnaître que le foncier portait une large part de responsabilité dans la situation actuelle. C'est aussi dans ce cadre qu'ont été repositionnées les dispositions de la loi sur la transition énergétique : ne pas la réduire à des dimensions strictement technicistes. À ce titre, les formes innovantes d'habiter ensemble, l'habitat participatif en particulier, ont retenu l'attention des participants. En résumé un très riche colloque qui a permis de disposer d'un constat des défis et enjeux de la construction et de l'habitat, constat dressé par des experts d'un très haut niveau.

Pour plus d'informations :
Patrice Aubertel
patrice.aubertel@developpement-durable.gouv.fr

PROGRAMME DE RECHERCHE

Programme de recherche-action « Hors champ de la production urbaine »

La mise à l'agenda des questions d'empowerment combinée à la ré-émergence de formes participatives de conception de l'habitat nous invitent à lancer une démarche d'observation des pratiques locales émergentes afin de comprendre quels sont leurs apports, leurs limites, et au fond leur contribution à une certaine forme d'évolution de l'action publique.

Dans cet objectif, le programme de recherche-action « Hors champ de la production urbaine » a été lancé en 2014 afin d'analyser des actions locales renouvelant la question de l'implication des habitants et usagers dans la fabrique de l'espace urbain. Après avoir effectué un repérage des initiatives innovantes mené par des collectifs pluridisciplinaires

(architectes, urbanistes, artistes, sociologues), le Puca a soutenu huit initiatives locales. À titre d'illustration, figurent parmi le panel des opérations analysées la promotion d'initiatives habitantes sur des parcelles publiques à Toulouse Bagatelle, la co-programmation d'un projet de rénovation urbaine avec des urbanistes en résidence à Clermont-Ferrand,

PRIX DE THÈSE

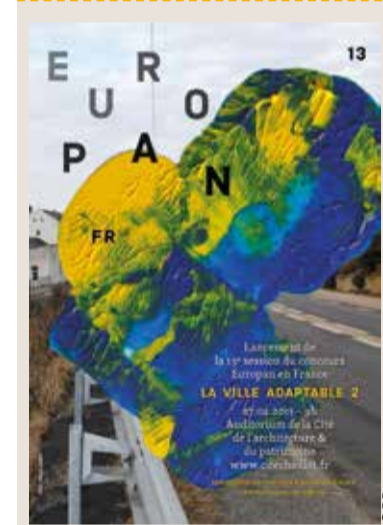
10^e édition du Prix de thèse sur la ville

Organisé par l'APERAU internationale et le PUCA, le Prix de thèse sur la ville a pour objet de récompenser les meilleures thèses de doctorat soutenues en France ou à l'étranger, rédigées en langue française, et traitant de la ville. Ce prix vise à encourager les chercheurs/ses à engager des doctorats sur la ville dans ses différentes dimensions et à inciter les enseignants, équipes et centres de recherche à les soutenir dans cette orientation. Les prix sont décernés par un jury constitué d'universitaires retraités et de praticiens réputés ainsi que des lauréats d'années antérieures. Date limite de candidature : 17 avril 2015
En savoir plus :
<http://chantier.net/these/>

Pour plus d'informations
Patrice Aubertel
patrice.aubertel@developpement-durable.gouv.fr

CONCOURS

Europain 13



La 13^e session du concours Europain a été lancée dans toute l'Europe le 2 mars 2015. La France a présenté 10 sites de projets le 27 février à la Cité de l'architecture & du patrimoine. Le concours Europain 13 est désormais ouvert ! Vous avez jusqu'au 30 juin 2015, minuit (heure de Paris), pour vous inscrire et participer sur un des 49 sites différents, répartis dans 15 pays européens ! Le concours Europain 13 a pour thème « La Ville adaptable 2 : Auto-Organisation – Partage – Projet (Processus) ». www.europainfrance.org

Pour plus d'informations
Isabelle Moulin
i.moulin@europainfrance.org

la mise en place d'un Atelier Populaire d'Urbanisme à la Villeneuve à Grenoble, un projet de maîtrise d'usage par des futurs propriétaires occupants à Nantes ou encore l'accompagnement de coopératives d'habitants dans le Sud-Ouest.

Pour plus d'informations :
Bertrand Vallet
bertrand.vallet@developpement-durable.gouv.fr

Nous sommes collectivement obligés d'innover



Pourquoi le Commissariat général à l'égalité des territoires qui fusionne la Datar, l'Acsé et le SG CIV a-t-il été créé ? Comment est-il organisé ? Quels sont ses missions et son rôle ?

La création du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) est la traduction concrète de la volonté du Président de la République de renouer avec l'ambition d'un développement équilibré, solidaire et durable des territoires. L'ambition du CGET est

d'inventer des réponses innovantes dans la lutte contre les inégalités territoriales, qu'elles se situent dans les quartiers populaires des grandes villes, dans le monde rural ou en zones périurbaines.

Issu du regroupement de la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (Datar), du Secrétariat général du comité interministériel des villes (SGCIV) et de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé), le CGET est rattaché au Premier ministre. Il est chargé d'identifier les inégalités dans et entre les territoires, d'en analyser les causes, d'identifier les leviers pour réduire ces inégalités et d'assurer le suivi et la coordination interministérielle de la politique d'égalité des territoires.

Comment ce nouvel établissement peut-il être plus efficace que ses constituants ?

Il s'agit avant tout de rompre avec une vision segmentée des politiques publiques pour adopter une démarche transversale et globale pour les territoires. Il n'y a plus grand sens à traiter de façon distincte, dans le cadre d'institutions différenciées, les territoires urbains, péri-urbains et ruraux non seulement parce qu'ils sont de plus en plus difficiles à catégoriser et circonscrire, mais aussi – et peut-être surtout – parce qu'ils sont confrontés à des problématiques convergentes. Par exemple, la question de l'accès aux services publics revêt la même acuité dans les territoires ruraux que dans les quartiers de la politique de la ville. Je crois beaucoup aux fertilisations croisées qui pourront s'opérer avec le temps entre la politique de revalorisation des quartiers en difficultés et la politique d'aménagement du territoire. C'est en croisant l'intelligence territoriale et l'agilité institutionnelle entre l'Etat central dans toutes ses composantes, l'Etat déconcentré et les acteurs locaux que le CGET contribue à la réduction progressive des inégalités territoriales.

L'analyse des inégalités entre les habitants et entre les territoires, notamment en termes d'accès aux services et d'usages, constitue l'un des points clés de notre contribution. Pour approfondir ces questions, nous disposons de deux outils majeurs : l'Observatoire des territoires et l'Observatoire national des zones urbaines sensibles (Onzus) qui vient d'être renommé Observatoire national de la politique de la ville (ONPV).

Ces observatoires travaillent à différentes échelles (communale, infra communale et supra communale) et croisent plusieurs critères (population, revenus, implantation des équipements de service...) qui nous permettent d'avoir accès à des données de flux comme les trajets domicile/travail ou les trajets grands équipements/domicile. Notre ambition est de fournir, aux élus notamment, des données exploitables dans la construction de leurs futurs établissements publics de coopération intercommunale, par exemple.

Que recouvre le concept d'égalité des territoires ?

La notion d'égalité des territoires nous renvoie à l'analyse des inégalités, de leurs facteurs et des effets des politiques publiques qui peuvent les compenser ou parfois les accentuer. La référence à l'égalité des territoires suppose donc d'identifier et de mesurer des inégalités entre des personnes, de pouvoir les rattacher à des caractéristiques territoriales données ou à des politiques publiques dans les territoires et de décider politiquement de les traiter.

Quelles sont les ambitions du CGET ?

Plus que des ambitions, le CGET a une triple responsabilité : devenir le référent de l'observation de l'inégalité sur les territoires ; faire en sorte que le CGET soit un acteur reconnu et légitime pour les collectivités territoriales (en termes d'observation, d'études, de valorisation des bonnes pratiques, d'évaluation et de diffusion d'ingénierie) ; conforter son rôle de stimulant et d'alerte interministériel. À ce titre, le CGET intervient sur de nombreux sujets parmi lesquels l'accès aux services publics, le développement des capacités de chaque territoire, l'accompagnement des mutations économiques, l'accès au numérique ou encore la politique de la ville. Toutes ces thématiques requièrent une approche décloisonnée, ce que le CGET met en œuvre.

Comment est-il organisé, selon quel calendrier ?

Le décret de création du CGET a été publié le 2 avril 2014 et l'ensemble des agents s'est installé Carrefour Pleyel, à Saint-Denis (93), le 1^{er} décembre 2014. Fort de 320 personnes, le CGET est organisé en trois grands pôles : la direction de la ville et de la cohésion urbaine, la direction des stratégies territoriales et la direction du développement des capacités des territoires.

Outre les directions, le commissariat comprend trois missions chargées des affaires européennes, de la contractualisation et des partenariats territoriaux et de la coordination de l'action interministérielle et sectorielle.

Nous avons déjà franchi quelques échéances importantes comme le lancement des contrats de projets Etat-Région (CPER), l'organisation des assises des ruralités, l'appel à manifestation d'intérêt pour la revitalisation des centres-bourgs et la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville.

En 2015, le Commissariat va accompagner la signature des 26 contrats de projets Etat-Régions (Pays-de-la-Loire, Bourgogne, Bretagne et Languedoc-Roussillon ont été signés courant décembre) et la mise en place des contrats de ville dont les signatures s'étaleront jusqu'en juin prochain.

Le CGET est-il bien identifié par les collectivités locales ?

Nous sommes identifiés tant au niveau de l'État central que de l'Etat local. Tous nos travaux sont conduits en lien avec les collectivités locales et notamment les régions : par exemple, nous sommes le coordonnateur interfonds pour les fonds européens structurels et d'investissement (Fesi).

Dans le cadre de la politique de la ville, nous travaillons aussi beaucoup avec les communes et les intercommunalités qui sont signataires des contrats de ville.

Il faut donc renforcer notre positionnement au moment où les collectivités intensifient leur autonomie. La mise à disposition de nos observations, sur Internet notamment, contribue à notre visibilité.

Quelles sont les articulations éventuelles avec d'autres organismes travaillant sur les territoires comme le CEREMA, le PUCA ou l'Institut de la ville durable ?

Le CGET doit favoriser l'accès à l'ingénierie et l'expertise dans les territoires. Il a tout intérêt à s'appuyer sur des organisations spécialisées, disposant d'équipes proches du terrain comme le CEREMA ou d'un haut niveau d'expertise comme le PUCA pour réaliser des études ou des expérimentations.

Le positionnement du futur Institut de la ville durable sera sans doute un peu différent, plus complémentaire des missions du CGET en matière de la politique urbaine, notamment du fait de ses relations partenariales avec le secteur privé et du rôle d'interface très utile qu'il pourra jouer comme promoteur du savoir et du savoir-faire français à l'international.

Quels sont les nouveaux défis auxquels les territoires sont confrontés et qui préoccupent le CGET ?

Le CGET doit intervenir dans un contexte de profondes transformations, rendant pour partie obsolètes les organisations et les modes d'intervention préexistants. Nous faisons face à une difficulté croissante de catégorisation de l'espace français (urbain, rural, périurbain) ; les territoires connaissent des mutations rapides avec des recompositions économiques et sociales profondes, avec des écarts dans les dynamiques nouvelles de développement qui s'engagent. Nous savons que l'Etat ne peut plus assumer seul l'équilibre des territoires mais aussi que les collectivités locales, acteurs clés, sont en phase de réorganisation et soumises à de fortes contraintes financières. Nous sommes donc collectivement obligés d'innover mais c'est une obligation très stimulante.

Entretien réalisé par Pierre Derrouch

Bio express

Marie-Caroline Bonnet-Galzy a été nommée commissaire générale à l'égalité des territoires le 1^{er} juin 2014.

Diplômée d'HEC en 1979, ancienne élève de l'ENA en 1984, et inspectrice générale des affaires sociales, elle a dirigé pendant cinq ans les services de Lille Métropole (85 communes) devenue aujourd'hui Métropole européenne de Lille (MEL).

Auparavant, elle a été successivement directrice de cabinet du directeur général de l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris (APHP) (1991-1995), directrice de l'administration générale et de la modernisation des services du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle (1995-2000), cheffe de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) (2000-2006) ainsi que secrétaire générale des deux ministères chargés des Affaires sociales (2006-2008), auprès de sept ministres compétents dans le champ social.

